

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2020

DATE d'AFFICHAGE
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°18-2020 – ACHATS MARCHES PUBLICS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES PRESTATIONS DE
CONTROLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif aux prestations de contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services avec maximum passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il repose sur des prix unitaires et est conclu pour une durée de quatre ans reconductible une fois pour une durée d'un an, soit cinq ans au total. Ce marché n'a pas été alloué en raison de sa nature.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- La réalisation de tous les contrôles réglementaires des installations d'assainissement non collectif du SPANC d'Arc Sud Bretagne,
- La réalisation de contrevisite en cas de demande d'un usager ou du SPANC,
- L'émission d'avis sur permis d'aménager et de visas sur formulaire Eco-prêt à taux zéro.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %,
- Valeur technique : 55 % décomposée en quatre sous-critères :
 1. Organisation du service : 20%
 2. Moyens humains : 15%
 3. Moyens matériels : 10%

4. Protocole proposé pour le partage des informations

- Développement durable : 5%.

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 21 janvier 2020, après analyse des offres reçues, a décidé de retenir l'offre de la société VEOLIA EAU, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (5 ans) de 521 465 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société VEOLIA EAU et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 12/02/2020
Le Président,

